



Direction de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse
Service Petite enfance

Cadre réservé à l'administration :

Date de dépôt du dossier :
Heure de dépôt du dossier :
 Justificatif de domicile
 Certificat de grossesse (avec cachet du médecin)
 Livret de famille
 N° CAF ou avis d'imposition n-1
Réceptionné par (initiales) :

Demande d'inscription en liste d'attente pour les structures d'accueil collectif

ENFANT A ACCUEILLIR

Si enfant né :

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Lieu de naissance :

Si vous êtes enceinte (à partir du 6^{ème} mois de grossesse) :

Nom de l'enfant à naître :
Date de naissance prévue :

NB : Dans le mois qui suit la naissance de votre enfant, il vous faudra actualiser votre dossier famille en présentant le livret de famille ou un acte de naissance auprès de la Direction Education Enfance Jeunesse, afin de permettre le maintien en liste d'attente.

PARENT(S) OU PERSONNE(S) AYANT LA RESPONSABILITE LEGALE DE L'ENFANT

Représentant 1

(Titulaire du dossier famille et détenteur du n° allocataire)

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Quartier :
N° de tél. domicile :
N° de tél. portable :
Adresse mail :

Situation professionnelle

Activité professionnelle : oui non
Formation professionnelle : oui non
À la recherche d'un emploi : oui non
Autres (à préciser) :

Régime allocataire

N° C.A.F. ou autre (préciser) :

J'autorise la Ville d'Orvault à recueillir auprès de la CAF le montant de mes ressources annuelles pour le calcul de mon tarif petite enfance : oui non

Représentant 2

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Quartier :
N° de tél. domicile :
N° de tél. portable :
Adresse mail :

Situation professionnelle

Activité professionnelle : oui non
Formation professionnelle : oui non
À la recherche d'un emploi : oui non
Autres (à préciser) :

Votre enfant ou vous-même êtes porteur de handicap : oui (justificatif à joindre) non
Vous êtes bénéficiaire(s) des minimas sociaux (RSA) : oui (justificatif à joindre) non
Vous êtes bénéficiaire de l'Allocation de soutien familial (ASF) : oui (justificatif à joindre) non

Je consens à ce que mes données de santé et celles de mon enfant soient collectées et traitées par le service Petite Enfance et par le service Espace Famille, puis transmises au responsable de la structure d'accueil le cas échéant.

Les informations nominatives collectées sont traitées de façon automatisée par la Ville d'Orvault – CS 70616 – 44706 ORVAULT CEDEX. Ce traitement a pour finalité d'instruire les demandes d'admission en structure petite enfance, le cas échéant de réaliser les inscriptions et le suivi, la facturation pour l'accès aux services, ainsi que l'accompagnement des personnes dans l'accès aux droits. Il est nécessaire à la gestion des services de petite enfance, qui sont des actions volontaristes mises en place par la Ville d'Orvault, conformément à sa mission d'intérêt public. L'ensemble des données est obligatoire, tout défaut de réponse entraînera l'impossibilité de traiter votre dossier. Vous pouvez avoir accès à vos données et demander à les rectifier en contactant le service espacefamille@mairie-orvault.fr. Les informations complètes sur la protection des données personnelles sont consultables dans le Règlement de Fonctionnement sur www.orvault.fr/enfance-jeunesse/petite-enfance/laccueil-collectif.

ACCUEIL REGULIER (AVEC CONTRAT)*

➤ **DATE D'ENTREE SOUHAITEE DANS UNE DES STRUCTURES :**

S'il s'agit d'un accueil temporaire, veuillez préciser la date de fin :

➤ **FORFAIT(S) D'ACCUEIL SOUHAITE(S) :**

- demi-journée d'accueil (**pas d'accueil entre 12h et 13h30**) :
 3h 4h (après-midi uniquement) 5h (après-midi uniquement)
- journée d'accueil (**présence entre 12h et 13h30**) :
 6h 7h 8h 9h 10h 11h

➤ **CONTRAT SOUHAITE:** il correspond à votre besoin **réel** de garde (*renseignements indispensables pour le traitement de la demande et en référence aux forfaits proposés ci-dessus. À l'issue de la commission d'attribution, tout changement significatif du besoin d'accueil, devra faire l'objet d'une nouvelle inscription*) :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires d'arrivée					
Horaires de départ					

Besoin d'accueil pendant toutes les vacances : oui non

➤ **SITUATION GEOGRAPHIQUE SOUHAITEE** (cochez selon votre préférence, quartiers nord ou sud ou les deux) :
Lors de l'étude du dossier, le Service Petite Enfance prendra soin de vous orienter vers la structure d'accueil qui répondra le mieux au besoin de garde exprimé.

QUARTIERS NORD

LA FARANDOLE (BUGALLIERE) Rue du Pont Marchand	Lundi au vendredi de 8h à 18h30*
LA PETITE SIRENE (HAUT CORMIER) Route de Basse-Indre	Lundi au vendredi de 7h45 à 18h45
FRIMOUSSE (CRESSONNIERE) 22 av. du Petit Moulin	Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h15 à 18h15*
LA RAGUENOTTE (BOIS RAGUENET) 8 rue des Sonnailles	Lundi au vendredi de 8h15 à 18h30

QUARTIERS SUD

LA COURTE ÉCHELLE (FERRIERE) 2 bis av de la Jeunesse	Lundi au vendredi de 8h15 à 18h30
LES GOB'TROTTEURS (GOBINIERE) 37 av de la Ferrière (parc M. Baudry)	Mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 18h Fermé pendant les vacances scolaires
MARY POPPINS (PLAISANCE) 4 allée de l'Île	Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h15 à 18h
COMME TROIS POMMES - Association Cabanes à Doudous 21 av Félix Vincent	Lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
LES CROQUIGNOLES - Association Cabanes à Doudous 15 rue de la Botte d'Asperges	Lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
LE JARDIN DES LUCIOLES - CAF 22 rue de Malville - 44300 NANTES	Lundi au vendredi de 6h30 à 21h30 En cas d'horaires de travail atypiques (avant 7h30 ou après 19h) <u>et sur présentation du justificatif des 2 employeurs</u>

* **Attention** : jours et horaires d'ouverture effectifs au 1^{er} septembre 2019

➤ **à défaut d'une proposition couvrant l'ensemble du besoin exprimé**, j'accepte une proposition partielle :

- en journée continue (prestation de repas prévue)
- en ½ journée (absence de prestation de repas - pas d'accueil entre 12h et 13h30)

Observations particulières utiles au service petite enfance :

**TOUT REFUS D'UNE PROPOSITION D'ACCUEIL CORRESPONDANT AU BESOIN EXPRIME,
ENTRAINERA LE CLASSEMENT SANS SUITE DE L'INSCRIPTION EN LISTE D'ATTENTE**

ACCUEIL OCCASIONNEL (SANS CONTRAT ET SELON LES PLACES DISPONIBLES) *

Cet accueil est proposé aux enfants dont les parents ont besoin de temps libre ou souhaitent habituer leur enfant à la vie en collectivité.

Les besoins sont ponctuels, non récurrents, et sont définis pour une durée limitée. L'accueil ne se renouvelle pas selon un rythme régulier. Il n'est pas prioritaire. Il se fait sur réservation et/ou ponctuellement selon les places disponibles.

Le dépôt de ce dossier rend l'inscription occasionnelle de l'enfant effective auprès des structures de la DEEJ. Suivant la situation géographique cochée ci-dessous par la famille, les directrices d'établissement peuvent être amenées à vous contacter pour vous faire part des places disponibles.

Les familles ont aussi la possibilité de se rapprocher directement des structures d'accueil du quartier sollicité.

DATE D'ENTREE SOUHAITEE DANS UNE DES STRUCTURES :

QUARTIERS NORD

QUARTIERS SUD

➤ **MODALITES D'INSCRIPTION EN LISTE D'ATTENTE :**

Toutes les demandes d'inscription en liste d'attente sont à déposer ou à retourner auprès de la DEEJ, 21 avenue Alexandre Goupil, quartier Petit Chantilly.

Rappel de l'article 441-1 du code pénal : « *Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende* ».

Au dépôt de la demande, la famille fournit les pièces utiles à la constitution du dossier :

1. Un justificatif de domicile récent de moins de 3 mois (facture d'eau ou électricité, quittance de loyer).
Dans le cas d'une construction → permis de construire validé par la Ville (l'attestation d'assurance habitation de résidence principale devra **impérativement** être fournie lors de l'entrée dans les lieux)
2. Le certificat de grossesse avec **cachet du médecin** (préinscription possible à partir du **6^{ème} mois**) ;
3. Le livret de famille ou à défaut un extrait d'acte de naissance ;
4. Le n° allocataire CAF ou l'avis d'imposition pour le revenu de l'année N-2 ;
5. Un justificatif de **chaque employeur** attestant des horaires de travail atypiques, le cas échéant, pour un accueil au Jardin des Lucioles (horaires de travail avant 7h30 ou après 18h45).

La demande doit impérativement être confirmée par la famille :

- Dans un délai de 3 semaines à compter de la naissance de l'enfant, en transmettant un certificat de naissance auprès de la DEEJ ;
- Lors des actualisations à l'initiative de la Ville (février, Juin et Octobre), par retour du formulaire de maintien en liste d'attente auprès de la DEEJ.

- ✓ **Tout dossier incomplet est susceptible de remettre en cause l'inscription en liste d'attente ;**
- ✓ **Toute demande non confirmée dans les délais est considérée comme caduque ;**
- ✓ **Tout changement de situation familiale ou professionnelle de la famille, doit être signalé.**

L'INSCRIPTION EN LISTE D'ATTENTE NE VAUT PAS ADMISSION

* Simulateur de tarif disponible sur : www.orvault.fr/enfance-jeunesse/petite-enfance/les-inscriptions

➤ MODALITES D'ADMISSION EN STRUCTURE D'ACCUEIL :

Les dossiers d'inscription sont examinés par la commission d'admission présidée par l'Adjoint·e délégué·e à la petite enfance et à l'enfance jeunesse. Elle se réunit une fois par an pour organiser la rentrée de septembre. En cours d'année, les attributions de places sont conditionnées par des départs d'enfants sur les structures petite enfance. Les places libérées sont réattribuées dans les meilleurs délais par la ville.

Critères d'attribution :

- Date du dépôt de dossier ;
- Age de l'enfant (importance d'une homogénéité au niveau du groupe d'enfants) ;
- Date d'accueil souhaitée et modalités d'accueil sollicitées (temps, jours et horaires d'accueil) ;
- Lieu de résidence des parents.

Conditions d'admission :

- Résider sur la commune d'Orvault lors de la réalisation du contrat d'accueil (vérification domiciliation CAF) ;
- Avoir une situation régularisée sur les impayés et dettes éventuelles ;
- Obligation de l'avis favorable du médecin référent de la structure.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous reporter au [Règlement de Fonctionnement](#) disponible sur : www.orvault.fr/enfance-jeunesse/petite-enfance/laccueil-collectif

Autres modes de garde

Des solutions de garde, autres que l'accueil collectif, sont également proposées aux familles afin de permettre une réponse diversifiée et adaptée aux différents besoins :

- L'accueil individuel au domicile d'un·e assistant·e maternel·le employé·e par la famille ;
- L'accueil collectif privé qui renvoie aux micro-crèches.

RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu d'accueil et d'information destiné aux familles et aux assistant·e·s maternel·le·s. Il facilite la mise en relation parents/assistant·e·s maternel·le·s et les accompagne pour les diverses formalités (cf. plaquette : [Relais Petite Enfance](#)).

STRUCTURES PRIVEES (A CONTACTER DIRECTEMENT PAR LA FAMILLE)

- Micro-crèche « Les Bambins du Petit Chantilly » - 25, rue d'Auteuil – 44700 ORVAULT – www.lacabanedesbambins.fr
 - Micro-crèche « Farandoles et Galipettes » - 30, rue du Pâtureau – 44700 ORVAULT – contact@farandoles-galipettes.fr
- ouverture prévue automne 2019**

Je soussigné·e certifie l'exactitude des renseignements portés sur ce document.

À Orvault, le :

Signature des Responsables Légaux :

Pour toute information complémentaire, l'animatrice du RPE et la responsable des relations aux familles se tiennent à votre disposition sur rendez-vous à la Direction Éducation, Enfance, Jeunesse (DEEJ - 21, Avenue Alexandre Goupil – 44700 ORVAULT - ☎ 02 51 78 33 00).

Le [Guide Petite Enfance](#) est également à votre disposition sur : www.orvault.fr/enfance-jeunesse/petite-enfance